

MONTECH / Transcription du document concernant la gare fluviale de Montauban, dossier 6-5, chemise n°9.

Lettre du Maire de Montauban au Directeur Général des Ponts et Chaussées (vers 1840).

**Canal Latéral  
Embranchement  
Gare**

**Chambre consultative de Montauban**

Le Canal Latéral à la Garonne va joindre l'Océan et la Méditerranée : l'ouvrage entrepris et aussi bien exécuté par Riquet sera achevé et l'immortalité qu'il s'est acquise par la création du Canal du Midi attend ceux qui auront terminé ce travail. C'est avec conviction, Monsieur le Directeur Général, que la chambre consultative voit dans l'achèvement d'un aussi bel ouvrage, une force nouvelle pour la France, un aliment donné aux besoins de son commerce et une source de prospérité pour les départements que le Canal Latéral traversera.

Après avoir reconnu tous les avantages que le département de Tarn et Garonne retirera du Canal et ceux que la ville de Montauban et son commerce vont voir naître, la Chambre consultative ne devait-elle pas examiner si l'embranchement ainsi qu'il est tracé dans le projet Doin, ne laissait rien à désirer pour que tous ces avantages soient recueillis ? Après plusieurs séances consacrées à cette question, elle a acquis la certitude que l'embranchement sur Montauban peut recevoir sans nuire à aucun intérêt une modification et une augmentation qui démontreront par leurs immenses résultats combien la Chambre consultative était fondée à vous adresser sa demande sur deux points aussi capitaux.

Le premier point sur lequel la chambre vient, Monsieur le Directeur Général, vous soumettre des observations porte sur l'embouchure de l'embranchement du canal dans le Tarn ; ce n'est point à vous qu'il faut démontrer ce qu'a d'important sa solution. Vous avez trop la connaissance des améliorations que produisent les canaux pour ne pas être convaincu que les lieux où ils aboutissent leur doivent toujours une vue nouvelle. Si elle est éloignée, si cette embouchure n'était pas dans la ville, n'est pas à ses portes, la Chambre consultative le dit hautement, Montauban perdra une partie des avantages que doit leur procurer le canal. Entre plusieurs faits qu'elle pourrait vous citer elle se borne à celle-ci : le fret des marchandises de Bordeaux à Montauban par la Garonne et le Tarn est généralement de 1,70 franc les 100 quelque fois de 2 francs ; ces marchandises chargées et rendues dans un lieu nommé Touéle éloigné de la ville d'environ 1200 mètres coûtent pour être transportées dans les magasins 30 et 40 centimes par 100 kilogrammes. Ce qui augmente pour un aussi faible parcours, d'un quart sur le transport les frais de ces marchandises. Si la distance de l'embranchement à la ville oblige les maisons de commerce, pour faire enlever leur marchandises à recourir à des moyens coûteux, le commerce qui aurait dans ses grands rapports avec le Languedoc et surtout Toulouse une réduction dans le prix du fret sur le canal paierait ces 30 à 40 centimes par 100 kilogrammes et verrait anéantir un des grands bienfaits du canal, puisque pour aller chercher les huiles, les savons, les vins, les fruits du Languedoc, les cotons du Levant et les laines d'Afrique à 1000 mètres seulement, cela lui coûterait presque la moitié du prix de la voiture de Toulouse à Montauban. La Chambre consultative vient donc vous demander, avec la persuasion que vous ferez droit à sa demande, que l'embranchement du canal soit rapproché de la ville autant qu'il sera possible. C'est d'ailleurs le moyen d'atteindre le but de la loi qui, en prescrivant un embranchement sur Montauban, a voulu vivifier une ville de 24000 habitants essentiellement commerçante.

La seconde demande que la Chambre consultative a l'honneur de vous faire, Monsieur le Directeur Général, est peut-être pour la ville de Montauban, selon que vous l'accueillerez, un de ces événements qui servent de date à la ruine ou à la prospérité des villes qu'ils

intéressent. La Chambre vient donc vous demande qu'il soit créé un bassin ou gare sur un terrain communal désigné sous le nom de la Laque. Ce terrain se trouve situé au centre du faubourg Villebourbon à une distance de 2 à 300 mètres du pont.

Le faubourg Villebourbon renferme environ 8000 habitants et presque tous sauf de rares exceptions sont des ouvriers cherchant dans le travail journalier le nécessaire pour eux et leur familles. Cette considération vous paraîtra puissante, Monsieur le Directeur Général, lorsque vous aurez l'assurance que nos industries diverses et principales, comme la minoterie, la draperie qui procurent du travail à ces ouvriers, ayant éprouvé depuis plusieurs années une grande diminution dans l'évacuation de leurs produits ont restreints et se verront forcées de restreindre encore le nombre de leurs ouvriers. Ce bassin qui aurait un petit canal de jonction avec l'embranchement auprès de son embouchure, se trouverait placé comme sous la main de ce grand nombre d'ouvriers, qui vont, autrement, se trouver sans moyen d'existence. Alors il leur serait facile avec le mouvement du canal, augmenté de celui du bassin, de se créer des ressources les uns en prenant de l'emploi sur les barques qui feront le transport, les autres en s'organisant en compagnie de portefaix ou bien isolément, trouveraient un travail suffisant pour une infinité de bras qui restent inoccupés. Cette grave situation a vivement occupé la chambre consultative et elle a cru de son devoir, Monsieur le Directeur Général de l'exposer telle qu'il lui apparaît.

Les avantages commerciaux qui résulteront du Canal et que la création du bassin augmentera sont évidents pour tous car outre l'abaissement dans le prix du fret, la fixité dans les arrivages des masses de marchandise qui suivront cette voie, les rapports qu'il créera entre divers endroits, etc... , le bassin offrira pour les barques du Canal et de la rivière un asile sûr pendant que les crues du Tarn ne leur permettront pas d'y séjourner sans danger ; vous n'ignorez pas Monsieur le Directeur Général, que cette rivière écoule un volume d'eau très considérable lorsque la fonte des neiges ou les pluies quelquefois abondantes amènent des inondations. Alors il n'y a d'abri sûr, plus de mouillage pour les barques ; le petit nombre qui peut affronter le danger doit se réfugier derrière les usines placées aux extrémités des deux digues qui existent sur le Tarn à Montauban et encore elles ne sont pas toujours préservées de grandes avaries, indépendamment de celles qu'elles causent aux usines. Le bassin deviendra donc un marché journalier. En effet, placé au centre de Villebourbon et pour ainsi dire dans la ville même, tous les jours les communes voisines, notre banlieue, y enverront leurs produits en légumes, fruits, volailles qui abondent chez elles et dont la ville est privée à cause de la difficulté à les faire arriver. Ces produits rendus facilement et tous les jours dans le bassin qui devient un entrepôt pour eux trouveront des consommateurs ou des revendeurs qui les prendront plus les transporter plus loin.

La Chambre consultative, crois inutile, Monsieur le Directeur Général, de s'étendre d'avantage. Elle vous demande de rapprocher de Montauban autant qu'il sera possible, l'embouchure de l'embranchement du Canal ; elle vous demande la création d'un bassin au lieu communal dit la Laque. Ces deux demandes, elle vous les adresse avec l'assentiment de tous ses membres ; c'est l'opinion, la croyance de tous qu'en les accordant à Montauban, vous accorderez se que son intérêt réclame, qu'en le refusant, il est impossible de calculer le tort qu'elle en éprouverait.

Le Maire de Montauban.